



Suivi de la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020

Rapport d'activités 2021

Présenté au MELCC

Rédaction :



Collectivités écologiques Bas-Saint-Laurent
1650 rue de la ferme, Ste-Anne-de-la-Pocatière, G0L 1W0

MATIÈRES RECYCLABLES

No	Mesure + responsables (R) + collaborateurs (C)	Échéance	Avancement et commentaires
1	Sensibiliser tous les secteurs à la collecte des matières recyclables R : MRC C : Municipalités, ICI, Centre de tri	2020	TERMINÉ - Plusieurs outils de sensibilisation ont été développés et distribués par Co-éco : mémo du tri, bulletins municipaux, ligne-info, cahier du recyclage. Les données de l'application <i>ça va où ?</i> de Recyc-Québec ont été validées avec la réalité régionale, une tournée de 750 bacs bleus (accroche-bacs distribués, principaux contaminants notés, discussions avec les citoyens) a eu lieu également. 2021 Tournée chez les saisonniers au Lac de l'Est et dans les multilogements de La Pocatière, Saint-Pacôme, Sainte-Hélène-de-Kamouraska, Mont-Carmel <i>La sensibilisation se poursuivra au courant des prochaines années d'application du PGMR actuel.</i>
2	Généraliser la collecte des plastiques agricoles à toutes les municipalités R : Municipalités C : Exploitations agricoles, coopératives agricoles, MRC	2016	TERMINÉ - Depuis 2017, toutes les municipalités du Kamouraska offrent le service. 2021 : Le comité bas-laurentien sur les plastiques agricoles créé à l'initiative de Co-éco, de l'UPA et du MAPAQ poursuit son mandat qui est de: trouver un débouché pour les plastiques de la région, évaluer les alternatives aux plastiques, consulter les agriculteurs, recenser les meilleures pratiques et les harmoniser.
3	Équiper les lieux publics de contenants de récupération et offrir un système de tri pour les activités municipales R : Municipalités C : MRC, ÉEQ	2016	TERMINÉ – En 2016 : 4 municipalités ont bénéficié de la subvention (La Pocatière, Rivière-Ouelle, Saint-Alexandre-de-Kamouraska, Saint-Philippe-de-Néri). Une demande subséquente au programme de récupération hors foyer pour Sainte-Hélène-de-Kamouraska a été faite, mais la demande de subvention n'a pas été retenue. 2021 : Co-éco a surveillé une possible reconduction de la Table pour la récupération hors foyer
4	Augmenter le nombre de conseils municipaux sans papier R : Municipalités C : MRC	2016	TERMINÉ 2019-2020 : La compilation du questionnaire de début d'année montre que 11 municipalités utilisent le logiciel <i>Conseil sans papier</i> . Les autres ne réunissent pas actuellement les conditions nécessaires au succès de l'implantation technologique.
5	Adopter une liste des matières recyclables par résolution et l'inclure dans les contrats avec les centres de tri R : Municipalités C : MRC, centre de tri	2019	TERMINÉ 2019-2020 : après vérification auprès des 2 regroupements, de la Régie Ouest et de Ville La Pocatière, l'ensemble de la MRC accepte les plastiques 1 à 7. Les matières acceptées dans le bac bleu sont les mêmes. Un suivi est effectué lors de fins de contrats.

MATIÈRES RECYCLABLES (SUITE)

No	Mesure + responsables (R) + collaborateurs (C)	Échéance	Avancement et commentaires
6	Inclure dans les devis l'obligation pour l'entrepreneur de collecter de tenir un inventaire annuel des conteneurs de matières recyclables R : Municipalités C : MRC, centre de tri	2016	<p>TERMINÉ – RÉUSSITE MITIGÉE</p> <p>2016 : des municipalités l'ont intégré à leur devis: Regroupement St-Pascal : art. 1.3.2.3 (document 5), Regroupement St-Alexandre : annexe 8 (suivi fait par l'entrepreneur), La Pocatière : art 6 (document 5), Régie ouest : suivi fait par les municipalités. Au fil des ans lors du renouvellement des contrats de collecte, Co-éco a fait le suivi pour s'assurer que cette clause a été incluse aux devis de collecte.</p> <p>2021 : La plupart des municipalités ont prévu l'inventaire au devis mais ne l'obtiennent pas nécessairement. Pour avoir cet inventaire, d'autres stratégies devront être envisagées.</p>
7	Créer des incitatifs financiers pour encourager la participation à la collecte sélective R : Municipalités C : MRC	2018	<p>EN COURS</p> <p>2021 : Les coûts de gestion des matières résiduelles à l'échelle de la MRC ont été présentés lors d'une rencontre avec les directeurs, une action qui sensibilise les municipalités à la différence de coût entre les matières et aux flux monétaires liés à cette gestion.</p> <p><i>Co-éco poursuivra son offre d'accompagnement pour implanter la TI en municipalité pour les prochaines années d'application du PGMR actuel.</i></p>

MATIÈRES ORGANIQUES

No	Mesure + responsables (R) + collaborateurs (C)	Échéancier	Avancement et commentaires
8	Sensibiliser tous les secteurs à la collecte des matières organiques R : Municipalités C : MRC, SÉMER	2020	<p>EN COURS - La sensibilisation se poursuit par l'entremise de la campagne <i>Le bac brun, ma solution d'avenir !</i></p> <p>2021 : Réalisation et diffusion de 3 publicités radio et télé d'une durée de 60 secondes, ainsi que 3 publicités pleine page dans le Placoteux. Réalisation et diffusion de 2 capsules vidéo informatives au sujet des nouveaux équipements de la SÉMER et des erreurs de tri fréquentes. Rédaction et envoi de 4 Éco-bulletins pour les journaux municipaux.</p> <p>Maintien de l'offre d'accompagnement à l'implantation du tri des matières organiques dans les ICI</p> <p>Kiosques lors des événements</p> <p>Tournée chez les saisonniers au Lac de l'Est et dans les multilogements de La Pocatière, Saint-Pacôme, Sainte-Hélène-de-Kamouraska, Mont-Carmel</p> <p><i>La sensibilisation se poursuivra au courant des prochaines années d'application du PGMR actuel.</i></p>

No	Mesure + responsables (R) + collaborateurs (C)	Échéancier	Avancement et commentaires
9	Promouvoir l'herbicyclage, le compostage domestique et l'utilisation des points de dépôt pour les résidus verts R : Municipalités C : MRC	2019	EN COURS Les collectes de feuilles mortes sont indiquées sur les calendriers de collecte (service offert par Co-éco). De plus, des dépliants sur l'herbicyclage sont distribués lors des kiosques tenus par Co-éco. Des outils sur le compostage domestique sont disponibles, mais la priorité est mise sur les bacs bruns depuis le début de la collecte en 2015. 2021 : Création et diffusion d'une capsule vidéo informative sur le feuillicyclage. Chronique à l'info-Kam extra de TVCK. Création d'un Éco-bulletin sur le thème du feuillicyclage. Création d'une page de sensibilisation sur le blogue de Co-éco.
10	Mettre en place davantage de lieux de valorisation locaux pour les résidus verts R : Municipalités C : MRC	2018	TERMINÉ/SUPSENDU - 2017, lors de rencontres réunissant les directeurs généraux, ont été suggérées la mise en place d'un dépôt vert ou d'une collecte de feuilles et sapins. En 2018, les municipalités n'offrant ni l'un ni l'autre, et se situant à plus de 15 km d'un écocentre, ont été contactées pour évaluer la faisabilité d'implanter un dépôt vert. Certaines municipalités ont vu leur dépôt vert devenir un site recevant des résidus de toutes sortes et elles ont préféré le fermer. Elles invitent maintenant les citoyens à aller porter leurs résidus verts aux écocentres et à utiliser les collectes annuelles offertes. En 2020, les DG ont reçu un document de sensibilisation sur la contamination des bacs bruns par les feuilles et ont été sensibilisés à implanter des collectes de feuilles mortes saisonnières.

MATIÈRES ORGANIQUES (SUITE)

No	Mesure + responsables (R) + collaborateurs (C)	Échéancier	Avancement et commentaires
11	S'informer de la capacité des installations d'élimination ou de valorisation locales à traiter les résidus de plantes exotiques envahissantes (PEE) R : MRC C : Installations locales à évaluer	2018	TERMINÉ En 2018, suite à une recherche exhaustive, aucune installation de traitement des PEE n'existait au Kamouraska. 2021 : En collaboration avec OBAKIR, les ministères des Transports, de l'Environnement et de l'Agriculture, un projet a été mis sur pied visant le développement d'une gestion des résidus de PEE sécuritaire autant pour les humains que pour l'environnement
12	Créer des incitatifs financiers pour encourager la participation à la collecte des matières organiques R : Municipalités C : MRC	2018	Voir mesure 7.
13	Diffuser un guide sur la valorisation des boues municipales R : MRC C : Exploitations agricoles, coopératives agricoles, groupe-conseil agricole, municipalités.	2017	TERMINÉ 2017 : Le <i>Guide d'accompagnement vers une optimisation des pratiques, recyclage agricole des biosolides municipaux</i> a été distribué au printemps aux directeurs généraux des municipalités du Kamouraska. 2021 : Le suivi de vidange des boues est effectué auprès des municipalités

No	Mesure + responsables (R) + collaborateurs (C)	Échéancier	Avancement et commentaires
14	Préconiser le recyclage ou la valorisation des boues municipales sur des terres agricoles R : Municipalités, MRC Municipalités C : Exploitations agricoles, coopératives agricoles, groupe-conseil agricole, organismes service-conseil.	2020	TERMINÉ – Toutes les municipalités ont été contactées à l'été pour vérifier qu'elles avaient bien inclus ou prévoyaient inclure une clause d'obligation de valorisation dans leur contrat de collecte des boues municipales les liant à des entrepreneurs. Ce n'est généralement pas le cas. Elles ont été invitées à en ajouter une. L'entrepreneur de collecte a été contacté pour vérifier ce qu'il advenait des boues collectées. Il semble qu'elles soient en très grande majorité épandues. Une sensibilisation aux bonnes pratiques d'utilisation pourrait être prévu pour les citoyens.
15	Assurer le recyclage ou la valorisation des boues de fosses septiques R : Municipalités C : MRC, entreprises offrant le service	2019	TERMINÉ – Toutes les municipalités effectuent la vidange des boues. Elles ont été contactées à l'été pour vérifier qu'elles avaient bien inclus ou prévoyaient inclure une clause d'obligation de valorisation dans leur contrat de collecte des boues municipales les liant à des entrepreneurs. Ce n'est généralement pas le cas. Elles ont été invitées à en ajouter une. L'entrepreneur de collecte a été contacté pour vérifier ce qu'il advenait des boues collectées. Il semble qu'elles soient en très grande majorité épandues. Une sensibilisation aux bonnes pratiques d'utilisation pourrait être prévue pour les citoyens.

RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION, DÉMOLITION

No	Mesure + responsables (R) + collaborateurs (C)	Échéancier	Avancement et commentaires
16	Diffuser les bonnes pratiques sur la gestion des résidus de béton-brique-asphalte auprès des municipalités locales R : Municipalités C : MRC, entreprises offrant le service	2018	EN COURS (pause en 2021) Les municipalités ont été sondées sur leurs pratiques .
17	Intégrer une obligation de valoriser les résidus de béton, de brique et d'asphalte ainsi que de bois dans les contrats municipaux R : Municipalités C : MRC, entreprises de CRD	2018	EN COURS (pause en 2021) Il a été proposé aux municipalités d'ajouter une clause de valorisation pour les résidus BBA et bois. Peu l'ont intégrée.
18	Distribuer du matériel d'ISÉ concernant les CRD lors de l'émission de permis aux secteurs résidentiels, ICI et CRD R : MRC et municipalités	2017 et 2019	TERMINÉ - Tous les inspecteurs en bâtiments recevaient annuellement un document en format Word à distribuer aux citoyens lors de l'émission de permis au printemps. Ce document sensibilisait les citoyens à la bonne gestion de leurs résidus CRD. Un dépliant plus complet et mieux adapté a été ensuite distribué au mois de décembre 2018 aux inspecteurs afin qu'ils le remettent lors de la distribution de permis CRD aux citoyens. Mesure renouvelée en 2019 , en 2020 , en 2021 .

RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION, DÉMOLITION (SUITE)

No	Mesure + responsables (R) + collaborateurs (C)	Échéancier	Avancement et commentaires
19	Faire la promotion des 3RV-E et des bonnes pratiques de GMR auprès des entreprises du secteur CRD R : MRC C : Entreprises du secteur CRD, municipalités, chambre de commerce	2018	EN COURS Plusieurs initiatives ont été entreprises. Il apparaît que les entrepreneurs savent comment gérer leurs résidus adéquatement, mais qu'un des freins à l'amélioration de leur gestion soit le manque d'infrastructure ou de service local.
20	Rendre disponible les services d'écocentres aux entrepreneurs, aux industries et aux municipalités pour les collectes d'encombrants et mettre en place une tarification pour les matières acceptées aux écocentres R : Municipalités C : Entrepreneurs, industries	2016 et 2017	SUSPENDU – Le service de réception des encombrants des municipalités aux écocentres est offert, mais est tarifé. Ceci dit, il y a une hausse d'achalandage majeure dans les écocentres qui rend la réception de gros volumes difficile avec les infrastructures actuelles. Il sera nécessaire de les moderniser si l'on souhaite accueillir l'ensemble des encombrants de la MRC de même que les ICI. 2021 : Étude de faisabilité pour un écocentre accueillant les ICI est inscrite au projet de PGMR révisé.

ÉLIMINATION

No	Mesure + responsables (R) + collaborateurs (C)	Échéancier	Avancement et commentaires
21	Réaliser une étude de caractérisation des déchets résidentiels R : MRC C : Municipalités, LET, entrepreneurs de collecte, consultants en gestion environnementale	2019	SUSPENDUE - 2018 : Le Comité d'orientation juge que le prix est trop élevé pour une étude de caractérisation (ex. : 39 874 \$ pour le secteur résidentiel seulement pour la MRC de la Matanie).
22	Offrir un service-conseil en gestion des matières résiduelles aux ICI du territoire R : Consultants en gestion des matières résiduelles C : MRC, ICI, récupérateurs, municipalités, SADC	2020	EN COURS - Le service-conseil est offert pour aider les ICI à implanter les collectes des matières organiques. Une tournée d'appels est effectuée de manière ponctuelle. Un évènement a été organisé en partenariat avec l'économie circulaire pour (entre autres choses) promouvoir ce service.

ÉLIMINATION (SUITE)

No	Mesure + responsables (R) + collaborateurs (C)	Échéancier	Avancement et commentaires
23	Promouvoir et encourager la mise en place des mesures de réduction à la source et de réemploi dans les municipalités locales R : Municipalités et MRC C : ent. économie sociale, groupe citoyens	2019-2020	EN COURS 2021 : le projet de réduction des déchets produits dans les casse-croustes n'a pas été retenu. Des mesures de réduction et de réemploi plus spécifiques ont été inscrites au projet de PGMR révisé.
24	Mettre en place un projet d'économie circulaire avec les ICI du territoire R : SADC du Kamouraska C : MRC, Co-éco, D.É. La Pocatière, Ville Saint-Pascal, CRIQ, CTTEI, Ville et régions innovantes du Québec	2018	TERMINÉ - L'obtention de subventions a permis de commencer le projet de symbiose industrielle piloté par la SADC. 2021 : Le bilan 2021 - 79 ICI impliqués, 12 nouveaux échanges de matières, 578 tonnes de matières échangées, 526 tonnes déviées de l'enfouissement, 200 tonnes de GES évités. 65 043 \$ économisés par les entreprises.
25	Desservir le territoire par une ressourcerie. R : Entreprises d'économie sociale ou MRC C : Municipalités, COSMOSS et ses partenaires	2020	TERMINÉ - Au Kamouraska, on retrouve au moins deux commerces de meubles usagés comme les Services Yan Morin à La Pocatière, Saint-Pascal et les Ateliers du partage et le Marché aux puces, tandis que La Pocatière, Rivière-Ouelle et Saint-Pacôme possèdent une friperie, etc. À noter que les écocentres du Kamouraska reçoivent des meubles et articles usagés pouvant être réutilisés et les revendent à faible coût. L'écochantier vise également la récupération, la mise en valeur et la mise en marché de matériaux issus de la construction, rénovation et démolition de bâtiments résidentiels, commerciaux et agricoles grâce à la création d'une boutique au Kamouraska et d'une autre à Rivière-du-Loup.
26	Adopter ou modifier la réglementation municipale afin d'interdire certaines matières dans le bac à déchets R : Municipalités C : MRC	2018	TERMINÉ – Tous les règlements municipaux de collecte des matières résiduelles ont été analysés et ils possèdent tous des dispositions leur permettant d'interdire les matières ciblées aux ordures.

ÉLIMINATION (SUITE)

No	Mesure + responsables (R) + collaborateurs (C)	Échéancier	Avancement et commentaires
27	Indiquer séparément les coûts reliés aux déchets, aux matières recyclables, aux matières organiques dans le budget annuel des municipalités. R : Municipalités C : MRC	2018	TERMINÉ - Toutes les municipalités ont été contactées et elles séparent déjà pour la plupart les coûts reliés aux différentes catégories de matières résiduelles dans leurs budgets.

No	Mesure + responsables (R) + collaborateurs (C)	Échéancier	Avancement et commentaires
28	Analyser les coûts de gestion des matières organiques et déchets en vue de les indiquer sur des lignes distinctes dans les comptes de taxes. R : Municipalités C : MRC	2018	EN COURS – La municipalité de Rivière-Ouelle a enseigné sa méthode de calcul à Co-éco afin qu'elle puisse être partagée avec les municipalités. Voir mesure 29.
29	Sensibiliser la population aux différences de coûts entre les matières recyclables, les déchets et les matières organiques R : MRC C : Municipalités	2018	EN COURS – La MRC a réalisé l'analyse macroéconomique des coûts de collecte et traitement des matières pour l'ensemble des municipalités. Celle-ci a été présentée aux maires et aux directeurs généraux.
30	Déterminer un mode de tarification incitative des déchets pour tous les secteurs et le mettre en place. R : Municipalités C : MRC	2018	Voir mesure 7.

SUIVIS DE DONNÉES

No	Mesure	Échéancier	Avancement et commentaires
33 à 36	Faire le suivi mensuel et/ou annuel des quantités de matières organiques, matières recyclables et déchets éliminés pour chaque municipalité en plus des boues de fosses septiques et de leur taux de valorisation R : MRC C : Municipalités et autres	2020	EN COURS - Les tonnages par matière sont comptabilisés annuellement.